

NACON PREND ACTE DU COMMUNIQUE DE PRESSE BIGBEN INTERACTIVE

Lesquin, le 4 août 2026 — **Nacon** (ISIN FR0013482791) (la « **Société** ») prend acte du communiqué de presse publié ce jour par son actionnaire majoritaire, la société Bigben Interactive (*disponible ici* : <https://fr.bigben-group.com/>), qui détient à ce jour 56,72 % du capital social et 69,54 % des droits de vote de la Société.

Aux termes de ce communiqué, Bigben Interactive annonce avoir recueilli, sous l'égide des conciliateurs désignés par le Tribunal de commerce de Lille Métropole (le « **Tribunal** »), un accord de principe de ses principaux créanciers financiers en vue d'une restructuration de sa dette financière, cet accord ayant également reçu le soutien d'une partie importante des créanciers financiers de la Société.

Afin de mettre en œuvre son projet de restructuration financière, Bigben Interactive annonce également avoir déposé une requête aux fins d'ouverture d'une procédure de sauvegarde accélérée devant le Tribunal en application des articles L. 628-1 et suivants du Code de commerce (la « **Procédure de Sauvegarde Accélérée** »).

Dans le communiqué de presse précité, Bigben Interactive précise notamment qu'une partie de l'apport *en new money* qui serait réalisé par certains créanciers de Bigben Interactive serait réinvesti par cette dernière au capital de la Société, à la condition que soit adopté par le Tribunal un plan de redressement de la Société assurant la restructuration de l'endettement de la Société selon certains paramètres.

La Société prend acte du fait que la mise en œuvre de la restructuration financière envisagée par Bigben Interactive est donc liée à l'adoption du plan de redressement de Nacon, qui reste en cours d'élaboration, et à sa conformité aux paramètres précités.

La Société rappelle qu'une procédure de redressement judiciaire a été ouverte à son égard par jugement du Tribunal en date du 2 mars 2026. Les discussions se poursuivent, sous l'égide des administrateurs judiciaires désignés par le Tribunal, avec l'ensemble des parties prenantes, à l'effet de finaliser un plan de redressement, étant précisé qu'une partie importante des créanciers financiers de la Société a d'ores et déjà manifesté son intention de soutenir l'adoption d'un plan de redressement de Nacon qui serait conforme à ces paramètres de la restructuration financière présentée par Bigben Interactive dans son communiqué de presse.

Les principaux termes de la restructuration envisagée sont présentés en annexe du communiqué de presse de Bigben Interactive précité (*pour rappel disponible ici* : <https://fr.bigben-group.com/>)

La Société attire l'attention du marché sur le fait que les opérations prévues dans le cadre de la restructuration financière décrite par le communiqué de Bigben Interactive, si elles devaient être incluses dans le plan de redressement de la Société, entraîneront une dilution massive pour les actionnaires existants de la Société. Par ailleurs, sur la base des paramètres financiers et de la valorisation des capitaux propres retenus par les parties prenantes pour les besoins de ces opérations, ces augmentations de capital seraient réalisées à des prix d'émission significativement inférieurs au cours de bourse actuel de l'action Nacon sur le marché d'Euronext Paris.

La Société tiendra le marché informé dès que possible de l'avancement de son plan de redressement et des prochaines étapes attendues.

À propos de la procédure de redressement judiciaire

La procédure de redressement judiciaire est une procédure collective qui gèle le passif existant à la date d'ouverture de la procédure pendant la période d'observation, laquelle peut durer jusqu'à 18 mois. Cette procédure permet au débiteur de présenter un plan de continuation de ses activités par le réaménagement de son endettement, afin d'assurer son redressement.

Avertissement

Ce communiqué a été préparé uniquement à titre informatif et ne doit pas être interprété comme une sollicitation ou une offre d'achat ou de vente de valeurs mobilières ou instruments financiers connexes. De même, il ne donne pas et ne doit pas être traité comme un conseil d'investissement. Il n'a aucun égard aux objectifs de placement, à la situation financière ou aux besoins particuliers de tout récepteur. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, n'est fournie par rapport à l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations contenues dans ce document. Il ne devrait pas être considéré par les bénéficiaires comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont sujettes à changement sans préavis.

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées à l'aide de la terminologie prospective, notamment les termes « croire », « s'attendre à », « anticiper », « peut », « présumer », « planifier », « avoir l'intention de », « sera », « devrait », « estimation », « risque » et/ou, dans chaque cas, leur contraire, ou d'autres variantes ou terminologie comparable. Ces déclarations prospectives comprennent tout sujet qui ne porte pas sur des faits historiques et incluent des déclarations relatives aux intentions, aux convictions ou aux attentes actuelles de la Société, notamment en ce qui concerne les plans, les objectifs, les hypothèses, les attentes, les perspectives et prévisions de la Société, et des déclarations concernant d'autres événements ou perspectives futurs. De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes car elles concernent des événements et dépendent de circonstances susceptibles de survenir ou non à l'avenir. Les déclarations prospectives reflètent les attentes, intentions ou prévisions actuelles de la Société concernant des événements futurs, fondées sur les informations actuellement disponibles et les hypothèses formulées par la Société.

Les déclarations prospectives et les informations contenues dans cette annonce sont faites à la date des présentes et la Société n'assume aucune obligation de mettre à jour publiquement ou de réviser toute déclaration ou information prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou de toute autre manière, sauf si requis par la loi. Toutes les déclarations prospectives ultérieures, écrites ou orales, attribuables à la Société ou à des personnes agissant au nom de la Société, y compris, mais sans s'y limiter, les communiqués de presse (y compris sur le site web de la Société), les rapports et autres communications, sont expressément et intégralement couvertes par les mises en garde contenues dans le présent communiqué de presse.

A PROPOS DE NACON

CHIFFRE D'AFFAIRES IFRS 2025/2026 :
161,9 M€

NACON est une société du groupe BIGBEN créée en 2019 afin d'optimiser ses savoir-faire en forte synergie sur le marché du jeu vidéo. En regroupant ses 16 studios de développement, l'édition de jeux vidéo AA, la conception et la distribution de périphériques gaming premium, NACON concentre 30 années d'expertise au service des joueurs. Ce nouveau pôle unifié renforce la position de NACON sur le marché et lui permet d'innover en créant de nouveaux avantages compétitifs uniques.

EFFECTIF
Plus de 1000 collaborateurs

Société cotée sur Euronext Paris, compartiment B – Indices : CAC Mid&Small
ISIN : FR0013482791 ; Reuters : NACON.PA ; Bloomberg : NACON:FP

INTERNATIONAL
23 filiales et un réseau de distribution dans
100 pays
<https://corporate.naongaming.com/>

CONTACT :
Cap Value – Gilles Broquelet gbroquelet@capvalue.fr - +33 1 80 81 50 00